

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **3 mai 2023** à 11 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées : Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

167-05-2023 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 3 mai 2023 soit ouverte à 11 h.

168-05-2023 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

*Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Madame Julie Tessier, conseillère n° 2
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6*

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 11 h, le 3 mai 2023, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'avis de convocation

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration d'état d'urgence local – Hausse du niveau du lac Maskinongé
5. Période de questions
6. Levée de la séance

Donné à Saint-Gabriel, ce 3 mai 2023, par monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier.

169-05-2023 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 3 mai 2023 soit et est adopté tel que présenté.

170-05-2023 4. DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL – HAUSSE DU NIVEAU DU LAC MASKINONGÉ

ATTENDU QUE l'article 42 de la *Loi sur la Sécurité Civile* (L.R.Q.,c.S-2.3) prévoit qu'une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable;

ATTENDU les événements survenus depuis le 2 mai 2023 à la suite de la crue printanière;

ATTENDU QUE nous pouvons déjà noter des dommages importants aux infrastructures situés à la plage municipale, dans les stations de pompage de la ville, dans le secteur au coin du 6^{ième} rang et à la terrasse Comeau;

ATTENDU QUE la ville estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement, dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable, les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, leur résidence principale, les bâtiments de la ville, les routes et les infrastructures.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Saint-Gabriel déclare l'état d'urgence sur une partie de son territoire pour une période de cinq (5) jours en raison des circonstances énumérées plus haut dans cette résolution;

QUE les membres de ce conseil désignent le directeur général, Michel St-Laurent, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs qui lui sont conférés, en tout ou en partie, en vertu des paragraphes 1^o à 6^o de l'article 47 de la *Loi sur la Sécurité Civile*.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

171-05-2023 6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2023

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire de ce 3 mai 2023 soit levée à ____.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 3^e jour de mai 2023.

Gaétan Gravel
Maire